

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Général : **112**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 26 avril 2019 à 20h00

MAIRIE

Élections européennes
26 mai 2019

Vérifiez votre inscription sur la liste électorale de la commune sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Tous les électeurs de la commune recevront une nouvelle carte électorale avant les élections européennes sur laquelle sera noté un numéro personnel appelé identifiant national d'électeur (INE). Dès sa réception, nous vous invitons à supprimer l'ancienne carte en votre possession. Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Pour voter vous devrez vous munir de votre nouvelle carte d'électeur. Si vous souhaitez vous faire représenter lors du prochain scrutin (procuration) vous devez vous rendre au tribunal d'instance ou à la gendarmerie de Saint Aubin du Cormier ou de votre résidence, muni d'un justificatif d'identité.

► Fermeture du secrétariat de la mairie le samedi 1^{er} juin

► Pour le respect de l'environnement, pour les agents techniques de la commune, merci de déposer vos contenants en verre **dans** le bac approprié (situé sur le parking de la salle des fêtes).

► Les personnes intéressées par le « **Projet Santé Communale** » doivent déposer leur bulletin-questionnaire dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la mairie avant le 15 avril 2019. Pour plus d'informations une réunion publique se déroulera **24 avril à 18h** à la salle des fêtes.

► TRAVAUX : L'interdiction de circulation sur la RD 12 (Feins/Montreuil-sur Ile) est prolongée jusqu'au **29 mai 2019**.

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

A l'approche des congés, il est demandé aux usagers de vérifier dès à présent la validité des papiers d'identité. Les demandes de titre d'identité, ou de renouvellement si nécessaire, doivent être déposées dès maintenant, afin de limiter les délais d'attente et d'obtention.

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Impôt sur le revenu : le service de déclaration en ligne ouvrira le **mercredi 10 avril**.

Pour l'Ille et Vilaine la date limite de dépôt de déclaration papier est le **16 mai 2019 à minuit**, la date limite de déclaration en ligne est le **28 mai 2019 à minuit**.

BIBLIOTHÈQUE



BÉBÉS LECTEURS à la Bibliothèque - Lundi 6 mai 2019 à 10h30

Pour les enfants de 0 à 3 ans

accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents

.....

Fermeture les mercredis 10 et 17 avril

OSPAC

L'OCSPAC (Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné) et l'OSVIDH (Office des Sports du Val d'Ille-Dingé-Hédé) proposent aux ADOS:

UN SÉJOUR SPORTIF ITINÉRANT du 7 au 18 Juillet dans



Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

les Hautes-Pyrénées, pour les jeunes âgés de 13 à 16 ans. Renseignements au **06 98 57 76 14**
es Hautes-Pyrénées, pour les jeunes âgés de 13 à 16 ans. Renseignements au **06 98 57 76 14**

Inscriptions par mail ocspac@gmail.com ou par courrier à



OCSPAC-BP25054-35250 Saint aubin d'Aubigné

UN CAMP D'ÉTÉ AU LAC GUERLÉDAN du 18 au 23 août

pour les 11-14 ans

Renseignements au 06 83 11 37 85

Retrouvez la plaquette des tickets sport de pâques est disponible sur le site de l'OCSPAC
<http://www.ocspac.com/>

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'Ille et de l'Illet est un service médico-social régi par la loi 1901.

Le CLIC assure une mission de service de proximité, soutenu et autorisé par le Conseil départemental et notamment les collectivités territoriales. Basé à Saint Aubin d'Aubigné, le CLIC de l'Ille et de l'Illet intervient sur le territoire du Val d'ille-Aubigné et les communes de Betton, Chevaigné et Saint Sulpice la Forêt.

Ce lieu ressource vise l'accompagnement de la perte d'autonomie, liée à l'âge mais aussi au handicap. En effet, le CLIC est une antenne MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), **LE « guichet unique »** pour toutes les démarches liées aux situations de handicap et pour les questions liées à la vie quotidienne.

Les professionnelles du CLIC, vous accueillent pour :

- Vous faire connaître vos droits ;
- vous guider dans vos démarches ;
- vous renseigner sur le soutien à domicile (services d'aide et/ou de soins à domicile, services de portage de repas, téléassistance...) ;
- vous informer sur les structures d'hébergement, les aides financières, les transports, les loisirs, les échanges intergénérationnels... ;
- vous faciliter l'accès à des aides existantes ;
- évaluer votre situation et vous conseiller dans la mise en œuvre des plans d'aide à domicile ;
- faire le lien avec des professionnels spécialisés dans la gérontologie ou le handicap, afin de vous proposer une visite à domicile ;
- vous proposer des actions de prévention des effets du vieillissement (prévention des chutes, ateliers nutrition...) ou de la perte d'autonomie et des projets d'accompagnement des aidants sur le territoire.

Coordonnées et renseignements :

Du lundi au vendredi

- les matins de 10h00 à 12h00 sans rendez-vous (hors vacances scolaires),
- les après-midis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00,
- sauf les mercredis, accueil uniquement le matin sur rendez-vous.
- Permanences délocalisées à Betton, Melesse et Sens de Bretagne sur rendez-vous

CLIC de l'Ille et de l'Illet 1 place du marché 35 250 Saint Aubin d'Aubigné

Tél : 02.23.37.13.99 @ : www.clic-ille-illet.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ



Permanence. Pass'Réno (service communautaire de rénovation de l'habitat) et le CDHAT (opérateur agréé Anah) accueillent gratuitement les ménages du Val d'Ille-Aubigné pour des conseils techniques, administratifs et financiers sur les travaux de rénovation de l'habitat

Contact : 02 99 69 58 93, pass-reno@valdille-aubigne.fr

Des visites de chantier "écomatériaux"

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Venez découvrir deux chantiers de rénovation de maison avec des matériaux biosourcés, guidés par les propriétaires, les artisans et un conseiller de Pass'Réno.

Inscriptions, tél. : 02 99 69 58 93 - mail : pass-reno@valdille-aubigne.fr

A Feins, le 25 mai 2019 de 9h à 11h30. Les propriétaires d'une maison de bourg en pierre du XIX^{ème} siècle ont réalisé une isolation aux matériaux recyclés, remplacé les menuiseries, posé un poêle de masse et une VMC très basse consommation en bénéficiant de toutes les aides possibles localement.

A Melesse, le 15 juin 2019 de 9h à 11h30. Le propriétaire d'une bâtisse agricole traditionnelle en terre du XVIII^{ème} siècle a engagé sa rénovation totale avec des matériaux biosourcés, en auto-rénovation ou accompagné par artisans spécialisés dans le bâti ancien. La maison est en travaux : prévoyez des chaussures adaptées !

.....

Pass'Réno réalisera un suivi de consommations énergétiques des ménages accompagnés ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie depuis deux ans. Si vous êtes concernés, veuillez préparer vos factures car notre stagiaire Mme Morel vous contactera pour recueillir les dernières consommations, les comparer avec les données avant rénovation et procéder à l'analyse des écarts éventuels sur le prévisionnel.

.....

Vous réfléchissez à la production d'énergie renouvelable chez vous ? Vous ne savez pas par où commencer, quoi installer, comment ? Pour tout savoir sur les énergies renouvelables adaptée à votre habitation, apprendre à dimensionner votre système, imaginer votre propre mix énergétique, et passer à l'action.

Participez à une formation théorique et pratique sur l'autonomie énergétique dans l'habitat, du **lundi 27 au vendredi 31 mai**, au pôle communautaire à Montreuil-le-Gast. Cette formation, gratuite, s'adresse à tout habitant(e) du territoire, pas besoin d'être expert, on reprendra les bases. Pour plus d'informations et vous inscrire : soazig.rouillard@valdille-aubigne.fr

.....

Opération groupée d'éclaircie de plantations feuillues et résineuses

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne-Pays de la Loire, Établissement Public, en association avec le Syndicat des Forestiers Privés d'Ille et Vilaine lance une opération groupée d'éclaircie de boisements de résineux ou de plantations de feuillus sur la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Cette action est menée pour les propriétaires forestiers d'une surface supérieure à 1ha.

Les éclaircies sont des coupes d'amélioration des peuplements forestiers. Elles consistent à sélectionner les meilleurs sujets pour favoriser leur croissance en diamètre en éliminant les arbres de moindre qualité qui les gênent. Le taux de prélèvement est compris entre 25 et 40% du nombre de tiges.

Individuellement, ces opérations nécessitent, en général, une surface minimale (le plus souvent 4 ha) pour pouvoir être techniquement réalisées et économiquement viables, c'est-à-dire procurer une recette au propriétaire. L'objectif de ce regroupement volontaire est d'aider les propriétaires forestiers à valoriser leurs bois tout en les accompagnant dans cet acte souvent difficile à mettre en œuvre seul.

Les coupes seront réalisées par des prestataires intervenant dans le secteur et les produits serviront à approvisionner les entreprises bretonnes.

Une réunion d'information aura lieu au pôle communautaire de **Montreuil-le-Gast** (1, La Métairie) **le jeudi 23 mai 2019 à 19h00.**

Elle sera suivie, pour les propriétaires qui le souhaitent de visites diagnostics individuelles gratuites réalisées par le CRPF.

En complément de cette information, des courriers individuels seront adressés à tous les propriétaires forestiers de plus de 1 hectare identifiés au cadastre.

Pour tout renseignement, contactez Anne-Pernelle DUC, chargé de mission CRPF Bretagne-Pays de la Loire au **02-99-30-00-30** ou par mail : anne-pernelle.duc@crpf.fr



« We Ker, un territoire pour l'emploi »

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité ?

Karen Wahid vous accueille sur le territoire chaque semaine à St Aubin d'Aubigné (au Point Accueil Emploi, place des Halles), à Montreuil-sur-Ille (à la mairie) et une semaine sur deux à Sens de Bretagne (à la mairie).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 mars 2019

Le premier mars deux mille dix neuf, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, Mme COUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle.

Absents excusés : M. ORY Jean donne pouvoir à M. HONORÉ Jean-Yves

Secrétaire de séance : M. Michel BURGOT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2019.

I – CCVIA : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il convient de valider la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement.

Les communes perçoivent le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

En vertu de l'article L.331-2 du code de l'urbanisme, tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune peut être reversée à l'EPCI ou au groupement de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités.

Le non-reversement de la taxe d'aménagement peut constituer un enrichissement injustifié au sens de l'article 1303 du code civil, dès lors que l'article L.331-1 du code de l'urbanisme dispose que la taxe d'aménagement est perçue en vue du financement des actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Dans un souci de mise en conformité réglementaire et compte tenu des compétences de la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné, il est proposé :

- à compter du 1er janvier 2018, le reversement à la communauté de communes de l'intégralité des taxes d'aménagement perçues par les communes sur les zones d'activités intercommunales suivantes : Ecoparc de Haute Bretagne (Andouillé-Neuville) ; Cap Malo 1 et 2 (Melesse) ; Confortland 5 et 6 (Melesse) ; Les Olivettes (Melesse) ; Beaucé 1 et 2 (La Mézière) ; Beauséjour 1, 2 et 4 (La Mézière) ; Cap Malo 1 et 2 (La Mézière) ; Triangle de vert 2 (La Mézière) ; Le Stand (Montreuil sur Ille) ; Les Quatre Chemins (Mouazé) ; La Hémetière 1 et 2 (St Aubin d'Aubigné) ; Le Parc (St Germain sur Ille) ; La Bricochère (St Symphorien) ; La Croix Couverte (Vieux Vy sur Couesnon) ; La Troptière (Vignoc)

- à compter du 1er janvier 2018, le reversement à la communauté de communes de l'intégralité des taxes d'aménagement relatives aux nouvelles constructions réalisées par l'EPCI et perçues par les communes.

La convention adoptée par délibération n°369-2018 du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en date du 11 décembre 2018 est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de valider les principes de reversement de la taxe d'aménagement présentés ci-dessus,
- d'autoriser M/Mme le/la Maire à signer la convention de reversement

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET COMMUNE

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	600 270,74	693 717,75	93 447,01
INVESTISSEMENT	270 519,72	226 404,81	- 44 114,91

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

III – COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET COMMUNE

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2018 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	44 057,39	37 114,34	- 6 943,05
INVESTISSEMENT	19 639,30	22 489,34	2 850,04

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

V – COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VI – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ZAC

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2018 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	5000	5000	0
INVESTISSEMENT	5 000	0	- 5 000

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

VII – COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VIII – MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que de nombreuses municipalités ont choisi de mettre en place depuis plusieurs années une mutuelle communale.

Tous les habitants intéressés peuvent s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations moins élevées, pour le même niveau de prestations.

Un questionnaire est remis aux usagers lors de la distribution du journal annuel « Le Finésien » semaine 8 et semaine 9 de février 2019 dans les boîtes aux lettres.

IX – EVOLUTION DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE – DISTRIBUTION DE L'EAU

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence eau potable est établie au rang de compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Compte tenu du grand nombre de structures actuellement compétentes sur son territoire, la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné a lancé courant 2018, une étude afin d'anticiper les conséquences de cette loi sur son territoire.

Le résultat de l'étude est présenté en séance. La commune devra se positionner, lors d'un prochain conseil municipal, sur la prise de compétence par la communauté de communes au 1 janvier 2020.

Malgré l'instauration d'une minorité de blocage, par la loi du 3 août 2018, permettant un report de ce transfert de compétence au plus tard le 1^{er} janvier 2026, les EPCI à fiscalité propre seront à terme compétents en matière d'eau potable.

Après en avoir délibéré, il ressort que les délégués du syndicat AFMA ne sont pas autorisés à voter pour un transfert de la compétence au Syndicat de Production Ille et Rance (SPIR).

X – QUESTIONS DIVERSES

PEDT

Le Projet Éducatif de Territoire est arrivé à échéance et a été déclaré caduque en raison du retour de l'école Pierre Marie Chollet à la semaine de quatre jours.

Le comité de pilotage (mairie, directrice de l'école, RDPE, agents municipaux) s'est réuni afin de réfléchir à la rédaction d'un nouveau PEDT.

Échéancier prévu :

Pour le 15 mars 2019 ⇒ envoi du 1^{er} jet du PEDT 2019/2021,

Pour le 24 juin 2019 ⇒ envoi du PEDT finalisé.

Deux axes de travail ont été priorités :

- développer le lien enfance / bibliothèque
- poursuivre l'amélioration de la qualité à la cantine (bio et local)

Le comité de pilotage se réunira à nouveau au printemps.

VILLE PRUDENTE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal une adhésion au label Ville prudente pour l'année 2019.

L'association Prévention Routière a toujours mis en valeur les communes qui s'engagent de façon significative en faveur du combat contre l'insécurité routière. En 2017, le label Ville prudente a été créé, il a pour objectif de valoriser les villes et villages qui se montrent exemplaires en matière de sécurité et de préventions routières.

Le tarif de l'adhésion au label Ville prudente est de 200 € pour l'année 2019 pour les collectivités de 500 à 1000 habitants .

Après en avoir délibéré, à la majorité à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal valide l'adhésion au label Ville prudente, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

COMMISSION FINANCES

Préparation des BP Commune, Assainissement, ZAC
réunion commission Finances le vendredi 15 mars 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions le 29 mars 2019, le 26 avril 2019 à 20h30.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Recherche sur Feins, ou proximité, mai à août, garage ou remise pour stockage meubles.
Assurances prise en charge par le demandeur, tél 06 81 41 21 13

théâtre de poche | hédé / saison 19 19

en tournée : 8 > 19 mai
en Bretagne romantique
et Val d'Ile - Aubigné

CAMPING INTER-DIT

Me.8 : montreuil-sur-ille
S.11 : vîgnoc
Me.15 : st-aubin-d'aubigné
S.18 : st-domineuc
D.12 : cardroc
D.19 : combourg

theatre-de-poche.com · +33 (0)9 81 83 97 20



Arnaques
téléphoniques

Arnaques
informatiques

Démarchage
téléphonique

Démarchage à
domicile

Questions
diverses

RÉUNION D'INFORMATION

Ouvert à tous

MARDI 30 AVRIL 2019

DE 10 H A 12 H 30

SALLE DES FÊTES DE FEINS

Stop aux arnaques !

Le Club des Amis Finésiens vous invite à participer à une réunion de présentation des diverses arnaques potentielles dont vous pourriez être victimes si vous n'y prenez pas garde.

Inscriptions : Daniel ROUVRAIS au 06 71 40 53 19
Ou Jean-François ROBERT au 06 77 94 69 96

**CLUB DES AMIS
FINÉSIENS**
2 Rue des Ecoles
33440 FEINS

Club des Amis Finésiens

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Caravane Escape Game

le 13 avril 2019 après-midi

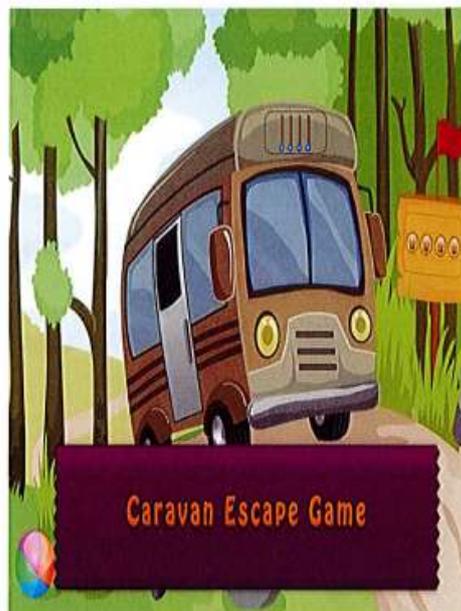
Le principe est simple
on a une heure pour remplir une mission
et sortir de la caravane,

5 joueurs peuvent participer à chaque fois,

Enfants (à partir de 10 ans) avec adultes

il faut s'inscrire au 02 90 01 46 79

Prochaines dates : 12 mai et 15 juin



Salle des Fêtes à Feins

INUTILE COMME LA PLUIE



soirée jeux

13 avril



**Enfants
Adultes**

20h à minuit Entrée libre

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr